

Réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Compte-rendu du « quart d'heure citoyens »

Information de M. Jean-Claude COURSAUD : évoque la VC 41 (chemin qui va du grand coin jusqu'au bord de Sèvres), qui n'a pas été empruntée, depuis le 15 novembre (route barrée pour inondation). Cette année, le feuillage des peupliers a été persistant du fait qu'il n'ait pas gelé, ils n'ont pas défeuillé et cela a une conséquence sur le marais (de Magné jusqu'à St Hilaire la Palud), il est constaté que les dégâts sur les peupliers ont été considérables. Des peupliers sont tombés et va falloir en appeler au syndicat des Marais Mouillés concerné par certains secteurs.

Cette route est toujours inondée du fait des fortes pluies et il suggère qu'elle soit fermée tout l'hiver.

Réponse de Mme La Maire : lorsque que le secteur sera accessible, un agent des services techniques se déplacera pour faire un état des lieux.

M. Jean-Claude COURSAUD : évoque le problème d'audibilité lors d'offices religieux dans l'église. Il invite la commune à revoir la sonorisation de celle-ci. Madame la Maire avait déjà évoqué le sujet avec M. BARBE qui avait revu l'installation. Suggestion de prendre contact avec l'église de Magné pour connaître leur installation et faire une étude.

Question de M. Thierry BALLEREAU : précise que la sonorisation de l'église fonctionne mais qu'il n'est pas aisé pour tout le monde de parler dans le micro.

Il aborde l'arrêté de catastrophes naturelles dont on parle beaucoup en ce moment, inondations et sécheresse. Qu'en est-il pour les communes qui ont fait des demandes pour la sécheresse ? car il y a beaucoup de confusion sur le sujet du fait que les personnes déclarent des dommages qui ne sont pas réellement liés aux catastrophes naturelles. Dans 90% des cas, les dommages ne sont pas liés au tremblement de terre. Beaucoup de dommage lié à la sécheresse n'ont pas été reconnus en catastrophe naturelle. Qu'en est-il pour Coulon et toutes les communes qui ont fait une demande et qui pour l'instant n'ont pas de réponse ?

Réponse de Mme La Maire : L'état de catastrophe naturelle que ce soit sécheresse ou séisme est du ressort de l'Etat.

M. Thierry BALLEREAU : La commission qui statue se réfère aux premières reconnaissances faites par des experts sur le terrain. Aujourd'hui, il y a un grand nombre de dossiers liés au séisme qui ne concernent pas le séisme.

Réponse de Mme La Maire : Les dossiers ont été saisis sur l'application dédiée aux catastrophes naturelles (CatNat) gérée par l'Etat dès lors qu'un expert avait validé les dommages liés au séisme. La commune a donc ainsi fait remonter les dossiers et maintenant, il faut attendre la décision de l'Etat. Madame la Maire précise qu'il y a environ 75 dossiers qui ont été saisis sur la plateforme.

M. Thierry BALLEREAU : alerte la municipalité sur l'état de délabrement d'une partie de la laiterie qui n'appartient pas à la commune, le mur côté chemin de Baudichet (en face du parking de l'Autremont) qui tend à s'écrouler notamment avec les fortes pluies et le crépi qui se désolidarise. Si le crépi part, les pierres suivront et tout le pan de mur risque de tomber. Est-ce que le projet existe toujours et qu'en est-il ?

Il évoque la prise d'un arrêté de péril.

Réponse de Mme La Maire : il y a un projet en lien avec la communauté d'agglomération du niortais. Dominique Giret s'engage à faire remonter cette information au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

M. Thierry BALLEREAU : dans le secteur de la laiterie, il a fait le constat que 3 chevaux sont sur un petit terrain, qui n'ont plus de place pour dormir au sec, qui ont à manger de temps en temps (peut-être). Il soulève un problème de maltraitance animale. Est-ce que cela a été signalé et où faut-il le signaler ?

Réponse de Mme La Maire : prend note de ce sujet et Dominique GIRET suggère de se déplacer sur place afin de faire un constat et de contacter les propriétaires.